

Documentation interne : Comment réagir à une violation de données à caractère personnelle ?

Se référer à la fiche pratique en annexe pour toute information sur la notion de "violation de données"

En cas de violation de données à caractère personnel, merci de contacter, dans les plus brefs délais Mme Sophie Cuenot, exerçant la fonction de présidente, joignable par téléphone au 06.71 31 05 48 ou par e-mail à l'adresse suivante : badcodep@gmail.com

Ou directement le Délégué à la protection des données, Datavigiprotection, joignable par email à l'adresse suivante : robin.t@datavigiprotection.fr

Merci de préciser avec le plus de détails possibles :

► La nature de la violation des données

- Une violation de confidentialité, en cas de **divulgarion ou d'accès** non-autorisé ou accidentel à des données à caractère personnel
- Une violation de l'intégrité, en cas de **modification** non-autorisée ou accidentelle de données à caractère personnel
- Une violation de la disponibilité, en cas de **perte ou de destruction** non-autorisée ou accidentelle de données à caractère personnel.

**/ ! \ Une violation de données peut être à la fois une violation de la confidentialité, de l'intégrité et/ou de la disponibilité / ! **

► Les faits et le contexte de la violation de données

- La date et l'heure de l'incident
- La date et l'heure à laquelle il a été repéré
- Comment l'incident a été repéré et par qui
- Les circonstances de l'incident

► Le(s) traitement(s) de données concerné(s)

► Les actions menées immédiatement

- Ce qui a été entrepris aussitôt l'incident détecté

► La catégorie et le nombre approximatif de personnes concernées

- Une estimation du nombre de personnes concernées par la violation
- Les catégories de personnes (salariés, clients, mineurs, personnes protégées, etc...)

► Toutes autres informations utiles concernant la violation de données.

Merci de votre vigilance